



Le Pays : un espace de solidarités et de projets

Faire vivre le pays c'est donner à nos territoires de vie, de meilleures chances de développement harmonieux et de cohésion en favorisant la création d'emplois, la transmission d'entreprises, la rénovation de l'habitat, le soutien de filières agricoles et la valorisation de richesses naturelles et culturelles.

Le pays, territoire de projet exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux. Il a, de plus, vocation à renforcer les solidarités entre la ville et l'espace rural et à faciliter le dialogue entre l'Etat et les communes.

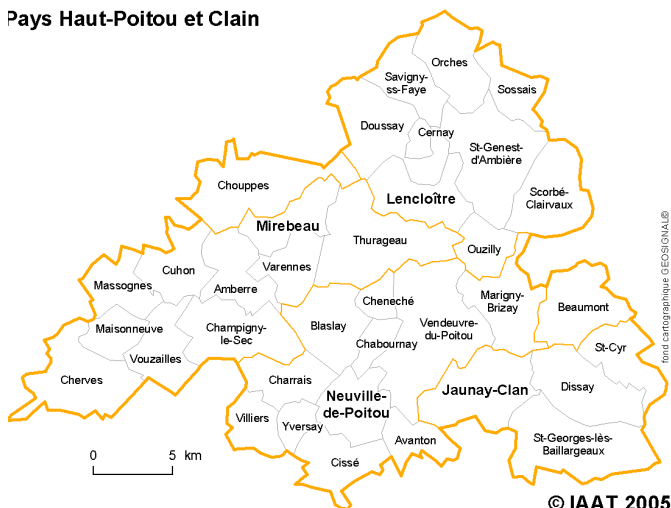
A partir de 2009, il permettra, dans le cadre du programme *Leader*, de mobiliser des financements européens pour le développement des filières viticoles et maraîchères.

Si l'objectif de la future réforme de l'organisation territoriale est de simplifier le « mille feuille des collectivités », il faut remarquer que le pays lui-même n'est pas une collectivité et que le législateur ne pourra pas empêcher les collectivités de s'associer pour conduire ensemble des projets de plus large impact, en particulier pour mobiliser les fonds européens, ou pour renforcer les solidarités entre urbain et rural.

Ces principes au service de la qualité de vie de nos concitoyens doivent demeurer.

Denis BRUNET
Président du Pays Haut Poitou et Clain

Pays Haut-Poitou et Clain



Le Pays Haut-Poitou et Clain a été créé le 27 février 2005 par la fusion de 2 pays, celui du Haut-Poitou et celui de la Vallée du Clain. Il couvre 36 communes réparties sur quatre Communautés de communes - Lencloîtrais, Mirebalais, Neuvilleois, Val Vert du Clain - soit 43 000 habitants (recensement de 1999).



Le Pays Haut-Poitou et Clain gère des dispositifs d'aides pour la création et reprise d'activités économiques et pour les travaux d'amélioration de l'habitat en direction des particuliers.

Le Pays Haut-Poitou et Clain met également en place des actions culturelles qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Pays, s'appuyant sur le programme européen LEADER va pouvoir soutenir les projets de développement agricole et rural de façon beaucoup plus significative.

Aide au développement et aux transmissions d'entreprises

Opération Rurale Collective (ORC)

Mise en place depuis janvier 2007 pour une durée de deux ans, l'ORC a pour but de soutenir l'économie locale en accompagnant les projets de développement et de modernisation des entreprises d'artisanat et de commerce. Il s'agit en particulier de soutenir les activités de commerces et services de proximité et de mettre l'accent sur l'aide à la transmission-reprise d'entreprises.

Cette opération conduite en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie arrive à son terme, les fonds destinés à soutenir l'investissement des entreprises étant consommés.

D'un montant de 225 000 euros, apportés à parts égales par l'Etat (FISAC), la Région (Contrat de territoire), le Département et les Communautés de communes du Pays, les fonds destinés à l'ORC ont permis de soutenir plus de 40 projets d'entreprises, correspondant à plus d'un million d'euros d'investissements.

Considérant l'intérêt de cette opération pour le développement économique du territoire, les élus du Pays ont prévu de travailler à la mise en place du dispositif Cordee TPE qui permettrait de poursuivre et renforcer le soutien apporté aux petites entreprises locales en mobilisant des financements de l'Etat, de la Région (Contrat de territoire), du Département et des Communautés de communes, ainsi que des fonds européens dans le cadre du programme LEADER 2007-2013.

Aide aux porteurs de projets de créations et reprises d'entreprises

Bourses Tremplin pour l'Emploi (BTE)

La Bourse Tremplin est une subvention destinée à aider les porteurs de projet qui créent leur emploi dans le cadre d'une création ou une reprise d'activité. Cette aide intervient en complément d'autres sources de financement (emprunt bancaire, apports personnels, prêt d'honneur, prêt ADIE, avance remboursable EDEN, ORC, ...).

Modalités pratiques

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Atelier de la création du Pays Haut-Poitou et Clain :

- Ateliers de la Création ☎ 05 49 50 00 72

Attention ! Le porteur de projet ne doit pas avoir créé son activité avant l'examen du dossier en jury local.

Le programme LEADER 2007-2013 du Haut Poitou et Clain



L'Europe s'engage auprès des territoires afin de soutenir leurs stratégies de développement rural. Le programme européen de développement rural retenu sur le Haut-Poitou et Clain est construit

autour d'une priorité stratégique définie en concertation avec les élus et acteurs civils du territoire :

« *Valoriser les ressources du Pays en consolidant les liens et les équilibres entre urbain et rural* ».

Il s'appuie sur un ensemble de mesures opérationnelles destinées à répondre aux objectifs suivants :

- Aides aux filières viticoles et maraîchères
- Aides aux micros entreprises rurales
- Valorisation des richesses naturelles et culturelles
- Développement des activités d'accueil (vente directe, hébergement, restauration), de découverte et de tourisme rural (randonnée...)

Afin de mettre en œuvre son plan de développement, le Pays Haut-Poitou et Clain bénéficiera d'une enveloppe de crédits européens de 1 435 500 euros, issue du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Ces financements européens pourront aussi bien être mobilisés au profit de projets portés par des collectivités, que par des structures associatives ou privées.

Pays Haut-Poitou et Clain

Président : Monsieur Denis BRUNET

5 rue de l'Industrie
86 110 MIREBEAU

TEL : 05 49 50 00 72 / FAX : 05 49 39 45 36

payshautpoitouetclain@wanadoo.fr

Aide pour la réhabilitation de l'habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH permet :

- de faire bénéficier les propriétaires occupants d'une subvention allant jusqu'à 20 % du coût total des travaux,
- d'engager des subventions majorées de l'ANAH
- d'apporter des financements complémentaires des Communautés de communes.

Quatre axes d'intervention :

- développement de l'offre locative à loyers maîtrisés
- diminution des charges énergétiques des logements
- maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite
- ravalement de façades

Des aides pour qui ?

Les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration dans des logements qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Quelles conditions remplir ?

Pour être subventionnables, les logements doivent être achevés depuis plus de 15 ans. Pour les propriétaires occupants, un plafond de ressource aide à déterminer le taux de subvention.

Il est important de ne pas commencer les travaux avant d'avoir constitué sa demande de subvention.

Les financements mobilisés proviennent de l'ANAH, du Conseil Général, du Pays (apports ciblés des Communautés de communes), et des caisses de retraites le cas échéant.

Modalités pratiques :

Pour toutes informations, contactez :

- Vienne Habitat au 05.49.61.61.86

Le programme Culturel du Pays

L'action culturelle du Pays prend de l'envergure grâce à l'implication grandissante des collectivités et des associations locales autour de projets ambitieux, fédérateurs et ouverts à tous.

Les grandes priorités de la politique culturelle du pays :

- **Accompagnement** des collectivités, structures locales et associations en matière d'organisation de manifestation culturelle
- **Aide à la création et à la diffusion culturelle :**
 - soutien aux compagnies artistiques professionnelles conventionnées sur le territoire
 - aide aux projets (résidence)
- **Développement de la pratique artistique :** programme d'action musicale en direction des jeunes et des scolaires
- **Programme d'action culturelle partagé :** animation et diffusion culturelle dans les communes à l'occasion de la mise en œuvre des manifestations : Itinér'Art (ciné plein air), Caravane culturelle Itinérante, Nuits romanes, Rallye du Patrimoine, Et de nouvelles actions liées au programme Leader du Pays.